

Le journal de SUD
secteur
TELECOM
TOURS

Solidaires
Unitaires
Démocratiques
Avril 2011

SUD versif

SUD PTT 36-37
18 rue de la Camusière
37550 St Avertin

Tél : 02 47 85 11 11
06 32 54 81 42
Fax : 02 47 85 11 12
sudptt.36-37@wanadoo.fr

Site internet:
sudptt36-37.org

Aide-toi et le syndicat SUD t'aidera

REMAKE à la CA de Châteauroux reACT et reNEXt

La hiérarchie de la conduite d'activités (CA) de Châteauroux, par l'intermédiaire de Monsieur Laurent Rabret, du RH de proximité et de ses adjoints, a eu la brillante idée de fermer la Conduite d'Activité le 31 mars 2010 et de convoquer tout le personnel à une réunion, sans raisons particulières puisqu'aucun sujet n'était à l'ordre du jour.

Petits pains, café, jus de fruit, accueillent allègrement le personnel. Après quelques minutes, prise de parole du N+2 et explication du pourquoi de cette réunion: « *comme nous ne pouvons augmenter les effectifs de la CA, nous allons créer des groupes et confronter vos idées pour travailler mieux* » (résumé de son intervention).

Le piège s'est refermé.

Danger, tout arrive par les idées, elles produisent les faits, qui ne leur servent que d'enveloppe.

Stupeur, la surprise cause une sorte d'engourdissement, puis interpellation de la direction par les agents qui voudraient parler des effectifs, du service d'information, bref de tout ce qui ne fonctionne pas.

La direction ne veut pas parler des postes non comblés et pourquoi il ne sont pas comblés, de la survie de l'activité sur les petits sites, d'OPTIM (application informatique gérant le plan de charge) qui crée plus de travail qu'il n'en supprime, d'embauches qui supprimeraient la suprématie d'OPTIM sur le plan de charge et remettrait la maîtrise du plan de charge aux mains du Conducteur d'Activité...etc.

Après ces échanges une grande partie du personnel à quitté la salle. Comme disait Oscar Wilde : « Il ne faut jamais écouter. Écouter est une marque d'indifférence vis-à-vis des auditeurs. »

**La communication
n'est rien sans suivi.
Et vice versa.**



CCOtoRep

Notre direction ne recule devant aucun argument, aussi pitoyable soit-il, afin d'empêcher la juste application du droit des salarié(e)s.

Lors de l'audience prud'homale qui a permis la titularisation d'un intérim du CCOR, l'avocat de la direction a déclaré « qu'en 2008, lors de la mise en place du N2 Réclas, le personnel étant majoritairement de type « COTOREP » et donc incapable de pratiquer la relation clients, il avait donc fallu recruter des travailleurs intérimaires. » Lamentable, minable et totalement mensonger

Le DRH du CCOR, M. Mary, présent dans la salle, n'a pas cru bon de corriger.

La mobicarte à 1€ ?!

Cet accès au mobile par une simple carte SIM coûtait il n'y a pas si longtemps 15€ pour 5€ de crédit et un numéro d'appel, puis 9,90€ (prix catalogue).

Mais sur les dernières semaines de mars (fin de trimestre commercial oblige), son prix a été revu à 1€ !!! Enorme promo qui n'a pour but que de gonfler le parc client et ainsi afficher un nombre de lignes auprès des actionnaires et des marchés. La ficelle est un peu grosse. Mais bon, comme toute bonne société commerciale, France Télécom (appelez là encore un peu comme ça) use et abuse de ces pratiques.

Là où la ficelle devient une corde, c'est lorsque cette mobicarte à 1€ est incluse dans le changement de mobile d'un client ! Exemple : Un client change de téléphone et si le prix est supérieur à 2€ et bien remise en caisse de 1€ et facturation de la carte SIM mobicarte 1€. Une ligne mobile en service égale à une ligne mobile créée. Là ça devient du mensonge organisé auprès des actionnaires.

Mais la corde devient encore plus énorme lorsque cette pratique est réalisée sans en informer le dit client. On tombe dans la magouille cautionnée par la direction de l'AD NC et des autres AD très certainement.

Pour des pratiques similaires, France Télécom s'était fait taper sur les doigts il y a quelques années.

Et maintenant ?

« L'exploitation du gaz de shit stoppée...beuh...c'est dommage »

Marie-Jeanne, fumeuse anonyme

Elu(e) avec 85% des voix

Imaginez une élection en France où l'on ne vous présenterait qu'un seul candidat.

Il y en aurait certes d'autres, mais ceux-ci ne vous seraient proposés que si vous en faites la demande. La personne qui vous renseignerait serait quant à elle amené à rendre des comptes, si elle n'a pas été capable de vous convaincre que le seul candidat "valable" est celui dont la candidature est connue.

La constitution serait quant à elle bafouée puisque l'objectif serait de cacher les autres candidatures pour faire élire avec 85% des voix, l'unique candidat connu. C'est l'objectif de cette nouvelle forme de «démocratie». Vous cacher vos droits, à moins que vous n'insistiez pour les connaître.

Vous trouvez cela normal ? Ca ne vous choque pas ?

En BIELORUSSIE, dans les républiques bananières c'est d'usage de violer les droits élémentaires, mais en France, vous n'imaginez pas cela.

Pourtant le respect de la démocratie est un exercice quotidien. Il doit s'exercer tant dans la sphère privée que dans l'entreprise. Il ne suffit pas d'aller voter pour être un «bon citoyen». Encore faut-il respecter ses congénères et leurs droits. Au SAV ORANGE les droits du client sont devenus un objectif commercial.

Combien sommes nous à accompagner tranquillement cette iniquité quotidienne simplement parce qu'il y a du fric à la clé pour ORANGE. Si réellement le client trouve le point relais plus avantageux que la livraison à domicile pourquoi craindre de lui présenter les droits figurants dans son contrat ?

C'est à nous conseillers clients de faire avancer la démocratie dans l'entreprise en rejetant les idéaux de cette hiérarchie qui ne pense qu'à sa petite carrière en imposant des objectifs inacceptables.

La servitude volontaire c'est renoncer à l'expression démocratique.

Promotions « parachutes » à l'AVSC

Tout d'abord il y a l'EI (entretien individuel), puis la revue de personnel qui permet de synthétiser les informations concernant ces évaluations et de faire un point sur les projets professionnels.

Cela permet aussi de « partager les difficultés » des salarié(e)s. Euh non, la direction n'en prend pas une part, il faut lire « partager sur les difficultés...!!

Puis on reconnaît les « compétences » : facilité à accep-

ter et réaliser les objectifs, facilité à penser et agir en fonctions des intérêts de l'entreprise (!), facilité à être flexible et changer d'activité à la demande....

Une fois les « compétences » reconnues, le CODIR (comité de direction de l'unité) définit un plan de promotion, par rapport à celles-ci.

Les dites promotions sont alors proposées seulement sur les sites et dans les services où se situent les salarié(e)s possédant les fameuses « compétences ».

Impressionnant non, devinez qui va être reçu ??

Dites 33...

Lors du CE d'avril, un médecin a présenté le rapport annuel commun des médecins du travail.

Malgré certaines améliorations constatées (moins de pression pour changer de service, analyse possible des RPS par chaque unité...), les mesures prises ne correspondent pas aux attentes.

Difficultés à modifier l'organisation du travail, peu de reconnaissance du travail effectué, difficulté pour les médecins à être associés aux groupes RPS, pas assez de prise en compte de leurs avis.

Le médecin a rappelé sa forte attente du «nouveau contrat social » et l'obligation de l'entreprise à prendre soin de la santé de ses salarié(e)s. Le manque d'indépendance des médecins a aussi été regretté.

Tout cet exposé de quelques pages a été fait devant une direction imperturbable.

Dis tonton, pourquoi tu tousses ??

Pinocchio ou Geppetto ?

L'offre OPEN a été lancée en octobre 2010 et les plateaux téléphoniques ont été débordés d'appels ? Faux, mais affirmé par l'avocate de la direction du CCOR NC en audience prud'homme.

Les organisations syndicales et le CE n'ont jamais interpellé la direction au sujet de l'emploi précaire à FT ? Faux, mais affirmé par l'avocate qui avait un train à prendre.

SUD harcèle les collègues au téléphone ? Euh... là, c'est pas la même histoire !

Excuse nous L.....t.

La direction connaît le nombre des CDD sur les plateaux du CCOR ? Faux, l'avocate et le DRH n'ont pu répondre à la question de la présidente du tribunal.

Les contrats des salarié(e)s intérimaires sont tout ce qu'il y a de plus légaux ? Faux, mais affirmé pas l'avocate et..... les prud'hommes ont requalifié le contrat intérimaire en CDI !!

L'avocate est une menteuse ? Faux, elle se sert des arguments qu'on lui donne.

Bon, c'est pour qui le nez ??

